

Projet des ex-tennis : l'Adrer saisit la balle au bond

29/03/21

L'Association pour un développement réfléchi et équilibré du **Rayol-Canadel** argumente son soutien au projet défendu par la mairie concernant ce terrain sportif en plein cœur de village.

Chacun se renvoie la balle mais au final, qui gagnera le match ?

Au Rayol-Canadel, le devenir des quatre courts de tennis installés au centre du bourg, abandonnés depuis plus de vingt ans et même aujourd'hui en jachère, divise.

Le projet soutenu par la commune dans le cadre de son projet d'aménagement du cœur village, prévoit de les faire disparaître au profit d'un programme privé qui comprendrait une résidence pour les seniors, un parking surmonté d'une esplanade de plus de 1 000 m², véritable balcon avec un panorama sur la mer aujourd'hui obstrué, des logements communaux et en accession à la propriété.

L'association des Amis du Rayol a fait connaître son opposition à ce projet. Pour elle, les courts de tennis méritent d'être réhabilités pour trois d'entre eux. Elle propose sur le quatrième de créer une terrasse, un terrain de pétanque, un espace de détente extérieur, et sous la terrasse municipale, un restaurant, une salle de sport, un vestiaire et des sanitaires.

Créer une vraie place de village

Sur le terrain Morel, elle y implanterait un parking et restaurerait la villa Morel pour en faire des logements sociaux (lire notre édition du 28 janvier dernier).

L'Association pour un développe-



Les quatre courts de tennis, sont à l'abandon depuis plus de vingt ans et, selon l'Adrer (avec ici son président Patrice Collangettes), leur réhabilitation ne répondrait à aucun besoin. (Photo I.-M. R.)

ment réfléchi et équilibré du Rayol-Canadel (Adrer), créée en 2019, soutient pour sa part le programme initial, conforme au Plan local d'urbanisme qui a été rendu définitif et qui a évolué au cours des négociations menées entre la municipalité, les propriétaires actuels des terrains de tennis et le futur acquéreur et aménageur.

Son président Patrice Collangettes s'en explique : « Ce projet vise à

redynamiser le cœur du village où se trouvent ces tennis qui ne servent plus à rien. On peut les refaire, ce sera peut-être joli mais il n'y aura pas de joueurs car il n'y a plus assez de pratiquants et il n'y a pas la place pour quatre courts dans un village de 600 habitants comme le nôtre. Peut-être pour un court, mais qui peut être créé ailleurs comme, je crois, la municipalité l'a proposé. »

Pour lui, il faut « sortir de l'impasse

et remettre en valeur cette emprise foncière qui est depuis trop longtemps une friche désolante. Nous avons donc toujours soutenu ce projet, nous avons apporté des idées qui ont été reprises. Il s'agit de créer une place de village qui n'existe pas aujourd'hui, un lieu de rassemblement convivial, ainsi que de nouvelles places de stationnement qui manquent énormément à la commune située en corniche, ne serait-ce que pour l'accès au Domaine du Rayol. Et ce parking, qui serait parfaitement intégré au site, permettrait de créer une esplanade panoramique. »

Indispensable maison pour seniors

Pour Patrice Collangettes, la création d'une maison pour seniors s'impose également comme un besoin : « Il n'y en a pas sur la commune. Ce serait un établissement de quinze appartements en location pour nos aînés, avec les facilités médicales que cela induit. Il ne s'agit pas de bétonner, ni d'ultra-conserver comme le préconisent les Amis du Rayol avec qui, par ailleurs, on discute, conclut le président de l'Adrer. Mais il ne s'agit pas d'en faire un projet qui n'aurait aucune rentabilité économique et ne saurait que coûter au contribuable. Leur n'est pas réaliste dans un contexte si élevé du foncier. »

E. C.
echarpentier@nicematin.fr

Des questions

L'Adrer soutient le projet mais ne lui accorde pas un blanc-seing et attend des réponses à ses interrogations.

► Sur le parking : « des places seront-elles attribuées aux logements de la zone, les commerces et la villa Morel ? L'ascenseur doit desservir la résidence seniors, le rez-de-chaussée des logements, le parking, l'esplanade et la D 559. Le placer à l'aval pour l'accès bas des logements ou prévoir plusieurs accès serait pertinent. »

► Pour la résidence seniors, « le nombre limité d'appartements pourrait nuire à son exploitation. Nous suggérons une garantie d'équilibre financier entre la commune et l'exploitant. »

► À propos des logements en accession à la propriété, « il s'agira d'éviter la spéculation pour garantir une occupation de jeunes actifs toute l'année. » Et des cinq logements communaux : « Nous supposons qu'ils seront obtenus par la commune par échange avec le terrain Morel. Quelle sera la nature juridique de cette transaction ? Ces logements seront-ils propriété de la commune ? »